

# Allianz Foncier

Allianz Foncier un acteur incontournable en gestion immobilière cotée

**Allianz**   
Global Investors



## Caractéristiques

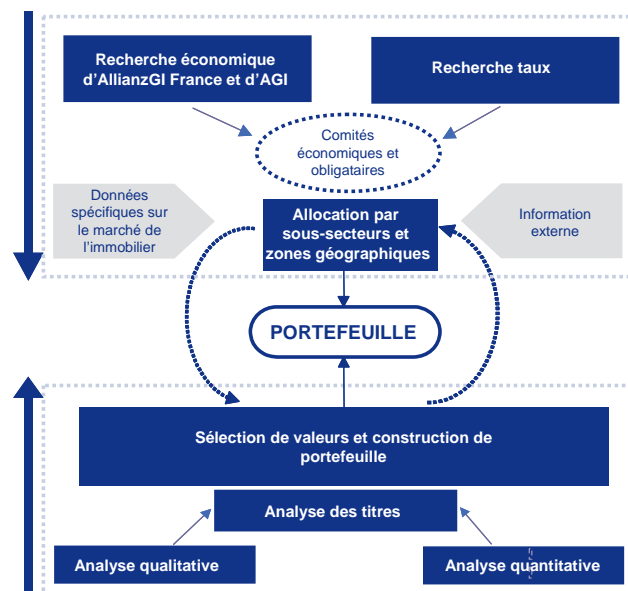
- Un fonds investi sur le marché des actions de sociétés foncières et immobilières européennes
- Objectif : permettre une dynamisation des investissements afin de rechercher une valorisation du capital à long terme
- Une durée minimale de placement recommandée de 5 ans
- Une éligibilité à la fiscalité P.E.A.
- Un portefeuille concentré pour une gestion de conviction (environ 60 valeurs)
- Un Actif net de 293 M€ à fin février 2010
- Classification Morningstar : Actions Secteur Immobilier Europe

## Atouts d'Allianz Foncier

- Un fonds parmi les plus performants du marché : 1<sup>er</sup> quartile sur 1 an (à fin février 2010)
- Un historique de performance de plus de 20 ans
- Pierre Dinon, le gérant principal du portefeuille, expert en gestion immobilière cotée depuis plus de 20 ans
- Un portefeuille pur constitué uniquement de valeurs immobilières
- Un fonds sur performant son benchmark de près de 5.12% (en annualisé) sur 3 ans au 26/02/2010, conformément à ses performances passées
- **Lipper Awards France 2010** : meilleur fonds de la catégorie Actions secteur immobilier Europe sur 10 ans
- Lipper Awards France 2006 : meilleur fonds de la catégorie Actions secteur immobilier Europe sur 5 ans
- "Grand Prix des SICAV et FCP 2005" : Meilleur OPCVM Actions PEA sur 5 ans
- "Grand Prix des SICAV et FCP 2006" : Meilleur OPCVM Actions PEA sur 5 ans
- Laurier d'investir : "Laurier d'argent" sur 5 ans (2005)

## Un process de gestion éprouvé

- Un processus d'investissement stable qui délivre sur le long terme un très bon couple rendement/risque
- Une gestion active basée sur la recherche économique fondamentale et la connaissance approfondie des valeurs foncières européennes
- Un stock-picking rigoureux basé sur une analyse qualitative (connaissance exceptionnelle du management des sociétés) et quantitative des valeurs
- Une réelle allocation géographique afin de profiter des différents cycles des places européennes.
- Une forte conviction sur l'allocation sectorielle au travers d'un portefeuille principalement constitué de sociétés immobilières dans le secteur des bureaux et des centres commerciaux



Fonds  
Actions  
Zone  
Euro

Allianz Foncier

## Performances au 26 février 2010

Benchmark : IEIF Eurozone depuis le 01/01/2006, IEIF France auparavant

Performances nettes au 30/09/2009	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans (annualisé)	5 ans (annualisé)	Origine (annualisé)
Allianz Foncier	-0,33%	0,38%	0,99%	51,07%	-39,35% (-15,37%)	17,74% (3,32%)	202,33% (9,73%)
Benchmark	-1,25%	-0,57%	-0,67%	63,33%	-49,70% (-20,49%)	1,09% (0,22%)	159,23% (8,33%)
Écart de performance	0,92%	0,95%	1,66%	-12,25%	10,35% (5,12%)	16,65% (3,11%)	43,11% (1,41%)
Quartile au sein de sa catégorie Morningstar GIFS**	2/4	2/4	2/4	1/4	3/4	2/4	

La période 1 mois s'entend depuis le 29 janvier 2010, 3 mois depuis le 26 novembre 2009, YTD depuis le 31 décembre 2009, 1 an depuis le 27 février 2009, 3 ans depuis le 28 février 2007, 5 ans depuis le 28 février 2005, Origine depuis le 03 avril 1998

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### Risques principaux :

- **Risque marché actions** : L'OPCVM pouvant être investi directement (titres vifs) ou indirectement (via des OPCVM) en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions.
- **Risque lié au choix des actions individuelles** : Outre l'exposition aux marchés actions, et le risque sectoriel, des paris sont effectués au sein d'un même secteur sur des titres en particulier. Le choix de sur-pondérer ou sous-pondérer certains titres génère de la volatilité dans le portefeuille.
- **Risque sectoriel/géographique** : Au sein de l'univers Actions, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché (secteurs économiques, pays/zone géographique, taille des entreprises...). Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille d'autres sont plus défensifs.

#### Forme juridique : SICAV de droit français

Respecte les règles d'investissement de la directive européenne 85/611/CE

Date d'agrément AMF : 15 juillet 1988

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro

Code ISIN : FR0000945503

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

#### Frais de gestion :

1,196 % TTC maximum de l'actif net

#### Commission de souscription maximale :

2,50 % (dont part acquise à la SICAV : néant)

Commission de rachat maximale : Néant

#### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour.

#### Montant minimum de la 1ère souscription :

5000 euros

Valorisation : Quotidienne au cours de clôture, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine :

15,24 euros

Libellé de la devise : Euro

Affectation du résultat : Capitalisation et/ou distribution

Cas d'exonération : Réinvestissement du dividende

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063.

Ce document est réalisé à titre d'information ne saurait constituer une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'AllianzGI France au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. AllianzGI France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, AllianzGI France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'AllianzGI France.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur [www.allianzgi.fr](http://www.allianzgi.fr) et auprès des entités qui commercialisent ce produit.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter.

Mise à jour en septembre 2009